

## En 2010...

Surveillez les présentations relatives au lancement du programme de DPC, à l'inauguration du nouveau site Internet de l'ICISP et à la mise en fonction d'un outil en ligne d'auto-évaluation des connaissances!

### Qui devrait participer?

Vous! Les professionnels en santé publique environnementale qui veulent maintenir leur accréditation avec l'ICISP doivent participer au programme. Ceci inclus :

- ✓ Les généralistes et les spécialistes
- ✓ Les praticiens des secteurs publics et privés
- ✓ Les praticiens traditionnels et non-traditionnels

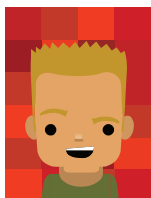
### Ressources additionnelles

Pour plus d'informations, communiquez avec nous:

- ✓ Par courriel à [programmedpc@icisp.ca](mailto:programmedpc@icisp.ca) pour toute question concernant le programme
- ✓ Téléchargez le Programme de DPC publié par l'ICISP sur le site Internet [www.icisp.ca](http://www.icisp.ca)
- ✓ Connectez-vous à l'ICISP sur Twitter : [twitter.com/ciphi\\_dpc](https://twitter.com/ciphi_dpc)
- ✓ Devenez ami de la page Facebook "Programme de développement professionnel continu" sur [www.facebook.com](http://www.facebook.com)



Wow! C'est magnifique!



C'est très excitant!  
Je m'inscris dès maintenant!

## Institut canadien des inspecteurs en santé publique

### Site Internet

<http://www.icisp.ca/>

### Courriel général

[office@ciphi.ca](mailto:office@ciphi.ca)

### Courriel du programme DPC

[programmedpc@icisp.ca](mailto:programmedpc@icisp.ca)

### Adresse postale

720 - 999 West Broadway  
Vancouver BC V5Z 1K5



## Programme de développement professionnel continu (DPC)



## La santé publique environnementale en évolution au Canada

Lancement en janvier 2010!



J'ai beaucoup entendu parler du programme de DPC de l'ICISP. Savez-vous ce dont il s'agit?



Bien sûr!

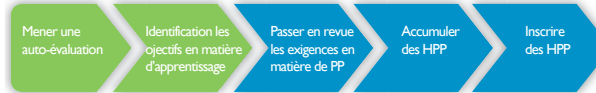
Le programme jouera un rôle déterminant dans **la reconnaissance du travail effectué sur le terrain par les spécialistes en santé publique environnementale**, ces professionnels ayant le mandat de protéger la santé de la population canadienne!

### Bénéfices

Le programme nous permettra d'améliorer la reconnaissance et la crédibilité de notre profession. Il aidera aussi à assurer une pratique cohérente de la profession, à développer le plein potentiel de la main-d'œuvre et à fournir un cadre de référence pour le développement de votre carrière.

Votre participation au programme de DPC de l'ICISP, vous permettra de:

- ✓ Évaluer vos compétences, connaissances et habiletés selon des critères spécifiques
- ✓ Gérer et diversifier votre perfectionnement professionnel en utilisant un modèle de référence
- ✓ Gérer votre carrière et promouvoir votre profession par des normes nationales d'exercices et d'un code de déontologie



### Étape par étape

Le programme des DPC de l'ICISP comprend 5 étapes :

1. Utiliser les compétences définies pour accomplir une auto-évaluation (en utilisant l'outil en ligne) et identifier les opportunités de développement
2. Identifier des objectifs d'apprentissage et les buts de perfectionnement professionnel
3. Passer en revue les exigences en matière de perfectionnement professionnel (PP) identifiées par l'ICISP
4. Mettre en activité votre plan d'apprentissage – accumuler les heures de perfectionnement professionnel (HPP)
5. Inscrire les HPP dans le registre réservé aux membres sur le site Internet de l'ICISP

### Outils

L'ICISP a développé plusieurs outils pour vous aider à cheminer dans le programme de DPC :

- ✓ Une feuille de travail d'auto-évaluation a été créée pour vous aider à faire une réflexion sur votre pratique personnelle et à faire une évaluation de vos compétences propres à la discipline. Ce processus vous aidera également à identifier les opportunités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel.
- ✓ Le «Dossier d'activités détaillé» vous permet d'identifier vos activités de perfectionnement professionnel et vos HPP.

Ces deux outils sont en format MS Word et peuvent être téléchargés à partir du site Internet de l'ICISP. Les versions en ligne de ces deux outils qui sont actuellement en construction seront disponibles sur le site Web de l'ICISP vers la mi-2010.

### Compétence

La compétence est une combinaison de connaissances, de compétences et d'habiletés nécessaires pour accomplir adéquatement votre rôle dans vos fonctions.

L'ICISP a développé une série de compétences spécifiques à la discipline dans le domaine de la santé publique environnementale. Ces compétences décrivent les connaissances, les compétences et les habiletés essentielles nécessaires pour le développement continu après l'obtention du Certificat d'inspection en santé publique (Canada) CPHI(C) / CISP(C)

Les compétences de l'ICISP couvrent huit domaines :

- ✓ Science de la santé publique
- ✓ Évaluation et analyse
- ✓ Planification, mise en œuvre et évaluation de politiques et de programmes
- ✓ Entraide, solidarité et promotion
- ✓ Diversité et intégration
- ✓ Communication
- ✓ Leadership
- ✓ Législation et réglementation

### Modèle de perfectionnement professionnel (PP)

Le modèle de PP a été développé par le groupe de travail du DPC et le Conseil intérimaire de formation continu (CFC). Dans le cadre du programme DPC, vous devez accumuler 80 HPP par année. Ces HPP incluent les heures travaillées dans la profession (les heures dans votre milieu de travail) et n'importe quelles combinaisons d'activités telles que la tutelle, cours, conférences et activités de recherches.

À première vue, les exigences du modèle de PP peuvent vous sembler énormes, mais il y a des exceptions pour congés autorisés, retraits et lorsqu'il y a reprise de la pratique. Il y a aussi une banque de cours de formation continue à votre disposition ainsi qu'une flexibilité sur la façon d'accumuler les HPP.